DEPARTEMENT DU RHONE

ARRONDISSEMENT
de LYON

CANTON
de VAULX-EN-VELIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2014**

Compte rendu affiché le **26 décembre 2014**

Date de convocation du Conseil municipal le **12 décembre 2014**

PRÉFECTURE du RHÔNE
Reçu le 23 DEC. 2014
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	37

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Morad AGGOUN**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Morad AGGOUN, Christine BERTIN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Yvan MARGUE, Josette PRALY, Jean-Michel DIDION, Régis DUVERT, Jacques ARCHER, Yvette JANIN, Eliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Marie-Emmanuelle SYRE, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Nordine GASMI, Sophie CHARRIER, Nawelle CHHIB.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Fatma FARTAS à Stéphane GOMEZ, Philippe ZITTOUN à Sophie CHARRIER, Dorra HANNACHI à Saïd YAHIAOUI.

Membres absents excusés : **Bernard GENIN, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Patrick MANDOLINO**

Membre démissionnaire : **Marie-France VIEUX-MARCAUD**

Objet :

14.12.0215
Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association KALAAT SENAN

RAPPORT DE MADAME LAKEHAL

Mesdames, Messieurs,

L'animation du lien social dans les quartiers de la ville est l'un des axes forts de la vie associative vaudaise. Certaines associations, à l'image de « Kalaat Senan », ont su inscrire dans le temps et avec un investissement constant leur empreinte sur le territoire.

« Kalaat Senan » est présente depuis plus de 30 ans sur le quartier Pierre Dupont et participe au lien social du secteur.

Afin de développer ses actions en direction des enfants et pour l'animation sociale du quartier, « Kalaat Senan » a signé en janvier 2011 une convention d'occupation d'un local situé 7 rue Pierre Dupont, appartenant à Alliade Habitat.

A ce jour, l'association n'a jamais bénéficié du soutien de la ville et sollicite l'octroi d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 1 200 €.

Au regard de l'implication constante de « Kalaat Senan » dans le quartier Pierre Dupont et afin de permettre à l'association de poursuivre ses activités dans les meilleurs conditions possibles, je vous propose :

➢ D'attribuer à l'association « Kalaat Senan » une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 1 200 € ;

➢ De dire que les crédits d'un montant de 1 200 € sont prévus au budget 2014, article 6574 clef d'imputation 2891, crédits réservés diverses associations.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité.

➢ Décide d'attribuer à l'association « Kalaat Senan » une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 1 200 € ;

➢ Dit que les crédits d'un montant de 1 200 € sont prévus au budget 2014, article 6574 clef d'imputation 2891, crédits réservés diverses associations.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Pour la Députée – Maire,
Le 1er adjoint délégué aux Finances et à la gestion des équipements sportifs

Pierre DUSSURGÈY